

Bureau du 23 septembre 2002

Décision n° B-2002-0833

commune (s) : Neuville sur Saône - Fontaines sur Saône

objet : **Etude et expérimentation sur la mobilité du public en insertion**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne la participation financière de la Communauté urbaine à l'étude et l'expérimentation sur la mobilité des publics en insertion du val de Saône pour un montant de 9 451,84 €.

Dans le cadre de la convention locale d'application de Neuville sur Saône et de Fontaines sur Saône du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise 2000-2006, une étude sur les problèmes de mobilité des personnes en insertion a été menée sur l'ensemble du val de Saône en partenariat avec le syndicat intercommunal du val de Saône.

Il s'agit à travers cette étude, de mesurer l'ampleur de ces difficultés, leur nature et de proposer des solutions afin de permettre au public en insertion d'acquiescer une plus grande capacité de déplacement en direction du bassin d'emploi identifié par les partenaires composant la commission emploi-formation-insertion-économie (Efie) du val de Saône.

Cette étude a débouché sur trois propositions concrètes d'actions expérimentales :

- la location de mobylettes, afin de permettre l'accès aux différentes zones d'activités du secteur mal desservi par le réseau actuel des transports en communs ou/et proposant des postes de travail à des horaires décalés,
- le transport à la demande, en direction des secteurs créateurs d'emplois familiaux non desservis par les transports en commun,
- le covoiturage, en liaison avec le monde économique.

Le porteur de l'étude et de l'expérimentation est Adn service, association intermédiaire de Lyon, implantée également dans le val de Saône. Cette expérimentation est suivie par la commission Efie qui regroupe l'ensemble des partenaires de l'insertion et du monde économique présents dans le val de Saône.

Le coût global de l'opération est estimé à 126 916,08 € TTC.

Compte tenu des participations financières, le plan de financement serait le suivant :

L'étude

- Etat (FIV+ autres)	11 769,06 €
- Communauté urbaine	1 829,39 €
- Syndicat intercommunal	1 402,53 €
- commune de Fontaines sur Saône	121,98 €
- ADN services	566,35 €
total	<hr/> 15 689,31 €

L'expérimentation

- Etat (CNASEA+ FIV)	32 746,04 €
- Communauté urbaine	7 622,45 €
- Syndicat intercommunal	4 573,47 €
- commune de Fontaines sur Saône	1 829,38 €
- usagers	5 152,77 €
- Conseil régional	4 573,47 €
- Conseil général	7 622,45 €
- Fonds social européen	47 106,74 €
total	<u>111 226,77 €</u>

La participation financière de la Communauté urbaine s'élève donc à 9 451,84 € nets de taxes ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Accepte le versement à l'association Adn services d'une participation financière de 9 451,84 € pour l'étude et l'expérimentation sur la mobilité du public en insertion.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention arrêtant les modalités de participation financière à passer avec l'association Adn services pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,